



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

## **NUMERO SPECIAL**

**DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
D'INDRE-ET-LOIRE**

**Composition de la commission d'appel dans le premier degré**

**9 juin 2015**

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE D'INDRE-ET-LOIRE**

- ARRÊTÉS portant composition de la commission d'appel dans le premier degré

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique  
d'Indre-et-Loire

---

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des Services  
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
- VU** le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
- VU** le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
- VU** l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

#### **MEMBRES TITULAIRES**

Le Président : Monsieur ROUYER Yvonnick, Inspecteur de l'Education nationale adjoint au Directeur académique pour le premier degré, représentant du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Madame HUSSENOT DESENGES Nathalie  
Directrice de l'école élémentaire d'application Bernard- Pasteur à Tours

Monsieur FRIZON Philippe  
Directeur de l'école élémentaire Blotterie à Joué-lès-Tours

Madame BACQUIE Lucille  
Professeure des écoles de l'école maternelle Kleiber à Tours

Madame VANLERBERGHE Florence  
Professeure des écoles de l'école élémentaire Morier à Joué-lès-Tours

Monsieur THIMOIGNIER Dominique  
Psychologue scolaire de l'école élémentaire Mignonne à Joué-lès-Tours

Docteur BARRAUD Chantal  
Médecin de santé – CMS Secteur Amboise

Monsieur DEBENEST Stéphane  
Principal adjoint du collège Corneille à Tours

Monsieur CRETENIER Patrick  
Professeur du collège Rabelais à Tours

## **REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :**

### **MEMBRES TITULAIRES (2)**

Madame CHOLLET-GERVAIS Sophie, FCPE  
Madame MAYORAL Bernadette, FCPE

### **MEMBRES SUPPLEANTS (2)**

Madame DUJARDIN Hélène, FCPE

**ARTICLE 2 :** La commission peut s'adjoindre le conseiller technique de service social auprès du Directeur académique, Madame Véronique SEJALON.

**ARTICLE 3 :** Les membres de la commission départementale d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable.  
La composition de la commission d'appel dans le premier degré prend effet au 10 juin 2015.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 8 juin 2015

Pour le recteur et par délégation,  
Le Directeur académique par intérim  
des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire,

Fabrice GÉRARDIN

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
Direction académique  
d'Indre-et-Loire

---

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des Services  
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
- VU** le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
- VU** le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
- VU** l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

#### **MEMBRES TITULAIRES**

Le Président : Madame PELOSSE Claire, Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Tours nord-sud, représentante du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Monsieur FAURIE Daniel  
Directeur de l'école primaire Buisson Molière à Tours

Madame PASSAL Sylvie  
Directrice de l'école élémentaire Doisneau à Véréty

Madame CHATRY Nathalie  
Professeure des écoles de l'école primaire Maisons Neuves à Joué-lès-Tours

Monsieur DELAHAIE François  
Professeur des écoles de l'école élémentaire Racault à Tours

Madame SAVARD Roselyne  
Psychologue scolaire de l'école élémentaire Diderot-Pascal à Tours

Docteur BARRAUD Chantal  
Médecin de santé - CMS Secteur Amboise

Monsieur PALACIN Bernard  
Principal adjoint du collège Jules Romains à Saint-Avertin

Monsieur DUVAL Emilien  
Professeur du collège Montaigne à Tours

## **REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :**

### **MEMBRES TITULAIRES (2)**

Monsieur BRUN Pascal, FCPE  
Madame MAKAROFF Nathalie, FCPE

### **MEMBRES SUPPLEANTS (2)**

Madame CHOUFFOT Gilberte, FCPE

**ARTICLE 2 :** La commission peut s'adjoindre le conseiller technique de service social auprès du Directeur académique, Madame Véronique SEJALON.

**ARTICLE 3 :** Les membres de la commission départementale d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable.  
La composition de la commission d'appel dans le premier degré prend effet au 10 juin 2015.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 8 juin 2015

Pour le recteur et par délégation,  
Le Directeur académique par intérim  
des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire,

Fabrice GÉRARDIN

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *02 47 64 37 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs et consultation RAA :

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE 37925 TOURS CEDEX 9*

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Directeur de la publication : Jacques LUCBEREILH, secrétaire général de la Préfecture.

Dépôt légal : *9 juin 2015*